

4. — L'amour se prouve surtout par les œuvres. Aussi, ne peut-on aimer véritablement ses parents, sans les *assister dans leurs besoins*.

Ce devoir de l'assistance n'oblige pas dans toutes les circonstances. Il existe seulement quand il y a chez les parents des besoins, et chez les enfants possibilité de les secourir.

Les besoins des parents peuvent être de deux sortes : temporels ou spirituels. C'est un devoir pour les enfants de subvenir aux uns et aux autres. Quand l'âge, la pauvreté, la maladie ont rendu des parents incapables de se suffire à eux-mêmes, les enfants doivent, suivant leur rang et leur fortune, leur procurer les choses nécessaires. Par là, ils ne font que leur rendre une faible partie de ce qu'ils ont reçu. Ne pas venir au secours de parents nécessiteux serait une monstrueuse ingratitude.

Mais c'est un péché plus grave encore de négliger leurs besoins spirituels. Autant l'âme est plus précieuse que le corps, autant l'assistance spirituelle est plus nécessaire que l'assistance matérielle. Un enfant chrétien songera donc, avant tout, à l'âme de ses parents. S'il les voit éloignés de Dieu, il fera son possible pour obtenir leur conversion. Il redoublera d'efforts et de prières quand viendra pour eux l'heure de la mort. Il leur procurera assez tôt la réception des sacrements. Enfin, après leur mort, il leur donnera une sépulture convenable, priera pour eux et accomplira des bonnes œuvres pour le repos de leur âme.

Quelques mots suffiront maintenant pour exposer les devoirs qui nous lient envers nos supérieurs. Ce sont exactement les mêmes. Seulement, ils n'obligent pas toujours au même degré, ni aux mêmes œuvres.

1. Comme chrétiens, nous sommes soumis aux *supérieurs ecclésiastiques*. Le Baptême a fait de nous les enfants de l'Eglise. Nous avons donc, envers les chefs de l'Eglise, et spécialement envers nos pasteurs, les mêmes obligations qu'envers nos parents. Nous devons les respecter, parce que leur dignité est éminente ; leur obéir, parce que Jésus-Christ leur a confié ses pouvoirs ; les aimer, parce que ce sont nos meilleurs bienfaiteurs ; les assister dans leurs besoins, en reconnaissance des services qu'ils nous rendent.

2. Comme citoyens, nous devons honorer les dépositaires de l'autorité civile. Dieu nous a faits pour vivre en société, et une société ne peut se passer de gouvernement. C'est donc Dieu